

# COMMENT TRIER ET METTRE EN VRAC LES RÉCIPIENTS À BOISSON CONSIGNÉS

## CARTONS

# 28

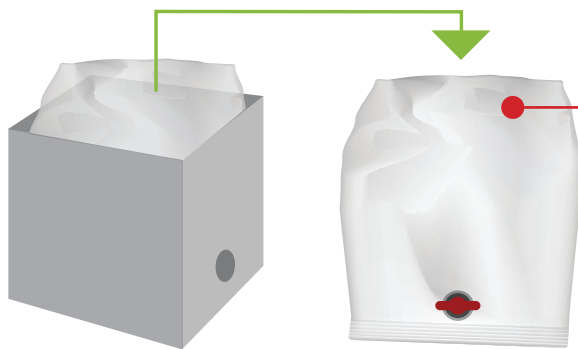
**Remboursement :** Vos clients ont droit à un remboursement de 10 cents pour chaque récipient en carton, peu importe son volume et/ou contenu (boisson alcoolisée/non alcoolisée).



Mettez dans ce sac de vrac tous les récipients en carton, incluant les contenants multicouches (à pignon, Tetra, etc.) pour boissons alcoolisées et non alcoolisées, ainsi que les boîtes à vin. Remplissez le sac jusqu'à la ligne.

Attachez une étiquette (dûment remplie) à la poignée noire.  
Fermez le sac adéquatement.

Collez l'étiquette d'expédition du PDV *EnSys-Connex* sur l'étiquette jaune d'Encorp. Si vous n'avez pas accès à une imprimante, vous pouvez inscrire les informations à la main sur l'étiquette.



### POUR BOÎTES À VIN - N'OUBLIEZ PAS DE RETIRER LES VESSIES!

- Les remboursements ne doivent être accordés qu'aux clients qui apportent des boîtes à vin dont les vessies sont intactes.
- Les vessies à vin doivent ensuite être retirées des boîtes à vin et placées dans n'importe quel sac de vrac du tri/SKU 11 (« TOUS LES AUTRES PLASTQUES/POCHETTES »). Toutefois, **NE COMPTEZ PAS/N'INCLUEZ PAS** les vessies dans le nombre total d'unités d'aucun sac de vrac.
- Aplatissez les boîtes à vin et placez-les dans le sac de vrac du tri/SKU 28 (« CARTONS ») avec tous les autres récipients en carton de ce tri/SKU. **COMPTEZ/INCLUEZ** toutes les boîtes à vin dans le nombre total d'unités de ce sac de vrac.

Hebert's Recycling (506-773-1880) est responsable de la collecte de ce sac ainsi que des autres sacs de vrac de tous les types de matériaux sauf le verre.

Les camionneurs suivent les instructions d'Encorp et sont avertis de ne pas prendre :

- Des sacs qui ne sont pas les sacs de vrac d'Encorp.
- Des sacs qui ne sont pas étiquetés avec une étiquette d'Encorp.
- Des sacs qui sont trop remplis ou insuffisamment remplis - de façon tout à fait absurde.

Avril 2024

**encorp**re  
RECYCLE